

COMPTE RENDU SOMMAIRE
Réunion du Conseil Municipal
26 août 2015

N°2015_08_1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 JUIN 2015

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 25 juin 2015.

N°2015_08_2 AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE - REALISATION DU DIAGNOSTIC

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de prestation « Agenda d'Accessibilité Programmée – AD'AP » établie par la société APAVE, pour un montant total de 1 800 €uros HT (2 160 €uros TTC);
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant.

N°2015_08_3 AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE - REALISATION DU DIAGNOSTIC - DECISION MODIFICATIVE

Considérant la délibération confiant à un organisme extérieur la réalisation du diagnostic accessibilité et l'accompagnement dans la constitution du dossier d'Ad'AP de certains bâtiments communaux ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

Les virements de crédits suivants – section d'investissement :

- Chapitre 020 – dépenses imprévues : - 2 500 €
- Article 21318 – dépenses non individualisées autres bâtiments publics : + 2 500 €

N°2015_08_4 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS - ADHESION SERVICE COMMUN INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (A.D.S.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols mis en place par la Communauté de Communes du Pays Grenadois, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2015_08_5 DEMANDE DE SUBVENTION - ACCA (Association de Chasse) - VIREMENTS DE CREDITS

Le dossier de demande étant complet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

1 – l'octroi de la subvention suivante :

- ACCA de Cazères - subvention fonctionnement 2015 : 305 €

2 – les virements de crédits afférents :

- Article 658 – dépenses : - 305 €
- Article 6574 – dépenses : + 305 €

- **TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur Éric ZAMPROGNA, adjoint en charge des bâtiments, fait le point sur les travaux en cours.

- Ensemble Sports et Loisirs : il présente les 4 simulations proposées par l'entreprise JOIE, relatives aux teintes des peintures extérieures. Chaque conseiller est appelé à donner son avis. La majorité se prononce pour la planche à dominante de beige.
- Ensemble Sports et Loisirs : mise en place d'une alarme et/ou d'un rideau de fer. Après discussion, il est décidé de demander de nouveaux devis.
- Ensemble Sports et Loisirs : il est décidé la pose d'un sous-compteur au niveau de l'alimentation en gaz des aérothermes de chauffage.
- Salle de réunion : il serait souhaitable de rédiger un règlement pour la mise à disposition de cette salle.

- **Sentier du Gioulé** : Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de poursuivre l'aménagement de la rue de l'Abbé Meyranx. Le cheminement des piétons aux normes Personnes à Mobilité Réduite sera alors possible depuis l'église jusqu'à l'avenue du Comte de Dampierre. Actuellement, la continuité vers les quartiers Lesgourgues et Mougnette passe devant le pas de porte (souvent occupé) d'une habitation, créant une gêne pour les usagers. Il serait possible de dévier ce cheminement en créant un passage derrière cette habitation. Pour cela, il serait nécessaire d'acquérir une bande de terrain à la famille Castex. Un courrier en ce sens a été adressé à la famille. En réponse, les propriétaires précisent que la parcelle concernée ne faisant que 541 m², l'amputation d'une bande d'environ 100 m² réduirait sa façade côté avenue du Comte de Dampierre la rendant ainsi impropre à tout aménagement ultérieur. Il est donc proposé à la commune d'acquérir cette parcelle dans sa totalité (y compris sa partie bâtie) pour un prix fixé à 10 000 €uros, rien ne pouvant être concrétisé tant que la succession n'est pas réglée. Affaire à suivre.

- **Monsieur Bernard CASTEX** a adressé un courrier informant d'une nouvelle proposition de vente du Bar Le Cazérien s'élevant à 70 000 €uros. Si l'établissement n'est pas repris, la licence s'éteindra au 10/08/2016.

- **Qualité de l'eau** : la fiche de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine est remise à chaque conseiller. Conclusion sanitaire : « eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés ». Prélèvement effectué dans la cuisine de la cantine, le 23 juin 2015.

- **Maison de service au public** : Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la préfecture relatif à la création de Maisons de services au public (MSAP). Il est précisé que le Gouvernement a souhaité faire de l'accessibilité des services publics, sur l'ensemble du territoire, une priorité. 1000 MSAP devraient ouvrir avant fin 2016. C'est dans cette perspective que la création de MSAP est envisagée dans le département des Landes et que le groupe La Poste a en particulier proposé la transformation de 18 de ses bureaux de poste en MSAP (dont celui de Cazères-sur-l'Adour).

Les MSAP ont pour objectif de répondre à une exigence de proximité des services avec les usagers et doivent répondre à un besoin réel de la population.

Il s'agit de regrouper, sur des points identifiés, un certain nombre d'opérateurs engagés dans la démarche : 9 opérateurs nationaux ont signé la convention nationale (La Poste, SNCF, MSA, CAF, CNAV, CPAM, ERDF, GRDF et Pôle Emploi).

Il est demandé à la municipalité de faire part de son éventuelle volonté de s'engager dans cette démarche, la procédure et les modalités de financement étant détaillées dans le courrier.

Monsieur le Maire précise avoir indiqué aux services de la préfecture l'intérêt de la commune pour la création d'une MSAP sur son territoire.

- **Arrêté Préfet** : Monsieur le Maire fait part de l'arrêté préfectoral portant autorisation d'accès aux propriétés privées dans le cadre du suivi de l'atlas des amphibiens et reptiles d'Aquitaine et du plan national d'actions pour la Cistude d'Europe.
- La carte postale adressée par Mr et Mme Sous circule parmi les conseillers.
- **Cours de danse** : l'association Country-bears donnera des cours de danse en ligne, les jeudis soirs, à la salle des fêtes. Soirée d'initiation gratuite, jeudi 10 septembre, à partir de 19h30.
- Monsieur le Maire sera absent du 27 août au 4 septembre 2015.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 9 septembre 2015.

Le Maire,
Francis DESBLANCS